

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2025-28

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SCRUTIN ÉLECTRONIQUE ÉTALÉ DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE AU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025  
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-36-1, D. 741-4-1 et D. 741-9 ;  
 Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles 10 et 18 ;  
 Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;  
 Vu le Règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, notamment son article 17 ;  
 Vu l'arrêté 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;  
 Vu l'arrêté 2025-25 relatif aux élections des représentants des usagers au Conseil d'administration ;  
 Vu l'arrêté 2025-26 relatif aux candidatures pour l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;  
 Vu l'arrêté 2025-27 relatif au rôle et à la composition du bureau de vote électronique centralisateur ;  
 Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;  
 Considérant les deux procès-verbaux des résultats du scrutin électronique des 10 et 11 décembre 2025, annexés à cet arrêté ;  
 Considérant que la plateforme Bélénios a été choisie comme moyen de vote électronique par Internet,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> : Résultats du premier collège**

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Rémi Kouevi	Arthur Le Bouété Chérel	À l'Unisson
Matylde Eliasu	Gala Nadaï-Bouisson	À l'Unisson
Mathis Sorlut	Zacharie Le Boulch	À l'Unisson
Ninnogan Herisset	Dune Francisco	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT
Gaspard Dumas	Mathias Menot	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT

**Article 2 : Résultats du second collège**

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Jean-Baptiste Imbert	Mathis Luckhy	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT
Manon Berland	Margot Bourgoin	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT
Nathan Robin	Max Donnet	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT
Mathilde Nicot	Manon Seraphin	Solidaires étudiant.e.s – OSE CGT

**Article 3 :** La Commission de contrôle des opérations électORALES (CCOE), sise au palais des juridictions administratives de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la directrice de l'établissement ou par la rectrice de région académique, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Les courriers sont adressés au Président à ou la Présidente de la CCOE de l'académie de Lyon.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur ainsi que la Directrice de l'IEP de Lyon et la rectrice de région académique ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électORALES devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la Commission de contrôle des opérations électORALES.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la Commission de contrôle des opérations électORALES ou de l'autorité auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

**Article 4 :** Le mandat des nouveaux élus des deux collèges d'étudiants débute le 22 décembre 2025 et court jusqu'au 21 décembre 2026 inclus.

**Article 5 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est affiché dans un lieu accessible à tous les usagers et publié au recueil dématérialisé des actes administratifs de l'établissement.

À Lyon, le 12 décembre 2025  
La Directrice de l'IEP de Lyon

 Hélène SURREL

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PREMIER COLLÈGE DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

MERCREDI 10 DÉCEMBRE ET JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 5

PROCÈS-VERBAL RÉCAPITULATIF

INSCRITS : 809 BULLETINS BLANCS OU NULS : 14

ÉMARGEMENTS : 415 SUFFRAGES EXPRIMÉS : 401

VOTANTS : 415

Listes : À L'UNISSON : 233 suffrages

SOLIDAIRES ÉTUDIANT.E.S – OSE CGT : 168 suffrages

---

Bureau de vote composé de :

- Hélène SURREL, présidente du bureau de vote et Directrice de Sciences Po Lyon ;
- Mathis SORLUT, délégué de la liste À l'unisson du 1<sup>er</sup> collège ;
- Gabriel GAUTIER, délégué de la liste Solidaires Étudiant.e.s – OSE CGT du 1<sup>er</sup> collège ;
- Mathis LUCKHY, délégué de la liste Solidaires Étudiant.e.s – OSE CGT du 2<sup>nd</sup> collège.

Le scrutin est ouvert le mercredi 10 décembre 2025 à 9 heures.

Le scrutin est clos le jeudi 11 décembre 2025 à 16 heures.

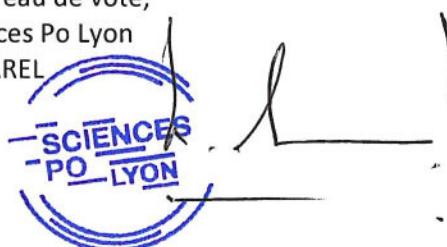
OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

RAS

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 décembre 2025 à 17 h 15 est après lecture, signé par la présidente.

La présidente du bureau de vote,  
Directrice de Sciences Po Lyon  
Hélène SURREL





INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU SECOND COLLÈGE DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

MERCREDI 10 DÉCEMBRE ET JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 4

PROCÈS-VERBAL RÉCAPITULATIF

INSCRITS : 815 BULLETINS BLANCS OU NULS : 18

ÉMARGEMENTS : 126 SUFFRAGES EXPRIMÉS : 108

VOTANTS : 126

Listes : SOLIDAIRES ÉTUDIANT.E.S – OSE CGT : 108 suffrages

---

Bureau de vote composé de :

- Hélène SURREL, présidente du bureau de vote et Directrice de Sciences Po Lyon ;
- Mathis SORLUT, délégué de la liste À l'unisson du 1<sup>er</sup> collège ;
- Gabriel GAUTIER, délégué de la liste Solidaires Étudiant.e.s – OSE CGT du 1<sup>er</sup> collège ;
- Mathis LUCKHY, délégué de la liste Solidaires Étudiant.e.s – OSE CGT du 2<sup>nd</sup> collège.

Le scrutin est ouvert le mercredi 10 décembre 2025 à 9 heures.

Le scrutin est clos le jeudi 11 décembre 2025 à 16 heures.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

RAS

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 décembre 2025 à 17 h 15 est après lecture, signé par la présidente.

La présidente du bureau de vote,  
Directrice de Sciences Po Lyon  
Hélène SURREL